

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 74 (1979)
Heft: 2-fr

Artikel: L'urbanisme et les besoins de l'enfant
Autor: Mitscherlich, Alexander
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'urbanisme et les besoins de l'enfant

Le sociologue ne cesse de s'étonner que notre planification urbaine, de caractère essentiellement mercantile, ne soit apparemment conçue que pour un seul type humain – et là encore, non sans beaucoup de lacunes –, à savoir l'adulte en état de gagner sa vie. Le sort de l'enfant, comme tel, semble négligeable. Pis: il n'en est même pas question. Le monde enfantin, qui n'est socialement d'aucun poids, est manipulé sans scrupules. C'est là un résidu, auquel on ne prête quasiment aucune attention, du despotisme. Il y a encore chez beaucoup d'adultes une telle incompréhension – ce qui, même parmi les chrétiens, n'a encore troublé aucun de nos concitoyens – qu'ils peuvent ignorer leur rôle de père ou de mère et se croire fondés à recourir à tous les moyens de coercition dont ils disposent. Il y a accord tacite à ce sujet, doublé d'une attitude antipsychologique; car on se méfie instinctivement de la psychologie, craignant qu'elle n'exige des preuves du bien-fondé de cette méthode éducative. En Allemagne surtout, le droit de disposition à l'égard de l'enfant rappelle la façon dont, sur un autre plan, on traite les minorités. Dans la mesure où cette tendance peut être contrée par les pouvoirs publics, cela n'est sans doute concevable que par une meilleure prise en considération du véritable rôle de la mère: en lui donnant plus d'importance, on favorisera aussi le recrutement dans les professions qui viennent en aide aux mères (jardinières d'enfants, etc.). Urbanistiquement, cela doit se traduire par un dense réseau de places de jeu à l'abri du trafic et donnant accès aux surfaces vertes.

L'être humain non encore capable de gagner sa vie ne dispose pas des espaces dont il a besoin; et la ville n'en est pas moins avare pour les personnes âgées qui ne travaillent plus. La planification urbaine manque de la connaissance élémentaire des besoins fondamentaux des diverses catégories d'âges. Et notre société ne cesse de le payer cher. Il ne s'agit certes pas d'une augmentation de confort, voire de luxe; la question n'est pas d'assurer un niveau de vie plus élevé, mais bien de créer les conditions de vie indispensables à l'homme dont toute l'existence se passe en milieu urbain. Quand ces conditions ne sont pas prises en considération, il en résulte des conséquences d'ordre politique au premier chef. Par des erreurs

d'aménagement on fabrique – aussi bien sur le plan privé que dans la vie publique – des individus qui ne s'intéressent pas à la communauté, ou qui même lui sont hostiles. En exagérant un brin, mais non sans justesse, on peut dire qu'une ville qui ne donne pas à ses enfants des places de jeu, à ses adolescents des places de sport ou de gymnastique aisément accessibles, qui ne dispose pas de piscines et de centres de jeunesse à proximité des habitations, n'a pas le droit de s'étonner si ses habitants, devenus adultes, ne prennent aucune part à la vie politique de la commune; si cette participation reste en dehors de leur horizon; si ils ne conçoivent plus les problèmes de la cité que sous la forme d'entreprises municipales: distribution du gaz, élimination des ordures, moyens de transport.

Telle est bien la situation, qui équivaut à un cercle vicieux: vu que l'intégration de l'être élevé dans les villes est marquée par des déceptions, des renoncements, des barrières et des interdictions, dans une beaucoup plus large mesure qu'il ne serait raisonnablement nécessaire selon ses besoins, il devient certes un citadin, mais qui n'éprouve pas de véritable intérêt ni de respect pour sa ville. Il est trop tôt confronté à l'égoïste réglementation du genre «il est interdit de marcher sur la pelouse» pour pouvoir faire plus tard son chemin, à travers «la jungle urbaine», autrement que dans un esprit égoïste.

Si nous voulons rompre ce cercle vicieux, qui conduit à la pathologie sociale, nous devons absolument mettre à la disposition des enfants et adolescents – dans l'immédiate proximité de leur domicile – les espaces appropriés, et leur donner priorité sur toute autre considération ultilitaire. Cela ne se réalisera que si l'on fait un travail inlassable d'information, que si l'on rabâche cette notion essentielle jusqu'à ce qu'elle soit comprise du dernier représentant au Conseil de ville; jusqu'à ce qu'il ait compris qu'il n'a pas seulement le pouvoir d'élaborer un nouveau tracé de rue, mais aussi d'exproprier un terrain destiné à une place de jeu...

Alexandre Mitscherlich,
«Die Unwirtlichkeit unserer
Städte» (Editions Suhrkamp)